

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -

Lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juin 2024, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 988-24 décrétant une dépense de 2 049 000 \$ et un emprunt de 2 049 000 \$ pour les travaux de réfection sur une partie du rang des Trente entre le chemin Benoit et la rue Bédard.

Que ledit règlement a reçu l'approbation requise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 juillet 2024.

Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Ce règlement entre en vigueur ce 25 septembre 2024, jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste le 25^e jour de septembre deux mille vingt-quatre.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Suzie Bélanger

